



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du lundi 25 Mai 2020

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-022 / 5 - 1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien Polat. Les conseillers présents au nombre de 35 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL / Election des Adjoints au Maire**

---

**EXPOSE :** L'article 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

**PROPOSITION :**

Après recensement des listes, il est procédé à l'élection.

**Résultats du vote :**

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 28

Ont été élus :

1er adjoint : Yves ALLARDIN  
2ème adjointe : Alyne MOTTE  
3ème adjoint : Anthony MOREAU  
4ème adjointe : Lydia RUELLO MOGORE  
5ème adjoint : Chokri BADREDDINE  
6ème adjointe : Armelle LE BOURDONNEC  
7ème adjoint : Stéphane VALENTIN  
8ème adjointe : Nadine FAYOLLE  
9ème adjoint : Nicolas JULLIARD

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT